



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

forêts communales

Question écrite n° 65072

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur les vives inquiétudes des communes forestières dans l'optique du projet de loi de finances pour 2015. Il est en effet envisagé d'augmenter de 50 millions d'euros sur trois ans la contribution de ces collectivités au financement de l'Office national des forêts (ONF). Déjà impactées par une diminution significative du montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF), les communes forestières seraient dans l'impossibilité de faire face à ces prélèvements supplémentaires. Les communes rurales en seraient les principales victimes. En outre, ces collectivités pourraient être amenées à devoir renoncer à la mise en œuvre du régime forestier par l'ONF, ce qui pourrait se traduire par des conséquences dommageables au plan de l'approvisionnement des entreprises de la filière, de l'emploi, de la gestion durable, de la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Sans compter également les conséquences au plan de l'emploi pour l'ONF. Il lui rappelle que la forêt publique assure plus de 40 % de la production de bois nécessaire à l'industrie nationale et que c'est grâce à une politique forestière construite dans la durée avec le concours de l'ONF que la forêt publique française est aujourd'hui à un niveau d'excellence. Il lui demande de bien vouloir se pencher sur ce dossier particulièrement important qui conditionne à la fois le devenir du domaine public forestier et de l'ONF et de lui indiquer si, comme cela serait souhaitable, il compte reconsidérer la mesure envisagée.

Texte de la réponse

Lors d'une rencontre entre le ministre chargé des forêts, les représentants des communes forestières, et le président de l'office national des forêts (ONF) qui s'est tenue le 18 septembre dernier, le point a été fait entre tous les acteurs sur les perspectives budgétaires de l'ONF pour les trois prochaines années. Cette réunion a permis de constater l'accord de l'ensemble des partenaires sur un certain nombre d'objectifs, à savoir, le maintien du régime forestier garant d'une gestion durable des forêts publiques, la consolidation de l'ONF, la valorisation économique nécessaire des forêts par un renforcement de la mobilisation des ressources forestières pour répondre aux besoins de la filière en bois, et la contribution à l'objectif national de réduction de la dépense publique. Sur cette base, il est apparu nécessaire de ne pas exiger de contribution supplémentaire de la part des communes forestières pour l'année 2015, dans la mesure où cette année sera celle de la négociation du nouveau contrat d'objectif de l'ONF. En revanche, la concertation qui s'ouvrira dès l'année prochaine devra permettre de définir le futur équilibre, à travers un dialogue constructif avec tous les partenaires, sur la question du « juste coût » de la gestion forestière à la fois pour les communes et pour l'État. L'État, depuis l'arrivée du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, et ce dans un contexte de forte contrainte sur la dépense publique, a fait un effort financier de 100 millions d'euros (augmentations du versement compensateur, remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée, crédit d'impôt compétitivité emploi sur la masse salariale de l'ONF), au-delà de celui prévu par le contrat d'objectif, pour permettre à l'ONF de traverser une période très délicate de trésorerie. Cet effort est en cohérence avec l'engagement du Gouvernement au service d'une forêt publique forte. Enfin, il convient de préciser que si le Gouvernement a décidé pour 2015 de ne pas prévoir de contribution supplémentaire des communes forestières, l'effort prévu au titre des économies de l'État pour 2015

sera réalisé par l'ONF, sur proposition de son président et avec l'accord de son conseil d'administration. En effet, l'office estime, grâce aux fonds mobilisés par l'État depuis plus de 2 ans, qu'il est aujourd'hui en capacité, sans remettre en cause ses engagements en termes d'effectifs, de faire cet effort, à travers une optimisation de son fonctionnement, et une hausse attendue de ses recettes grâce à la conjoncture favorable sur le marché du bois.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65072

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 septembre 2014](#), page 8184

Réponse publiée au JO le : [14 octobre 2014](#), page 8620